

Le 30 novembre 2011

SYCTOM
A l'attention de M. Bruno LOTTI
35, boulevard de Sébastopol
75001 PARIS

Courrier en tant que Membre du SYCTOM
Lettre Ouverte

Objet : **USINE DE TMB DE ROMAINVILLE : Nouvelles Informations à votre attention .**

Monsieur Lotti,

Par courrier du 14 novembre, nous vous avons adressé un dossier sur le projet d'usine de méthanisation URBASER à Romainville .

Ce dossier mettait en évidence d'une part les lacunes du projet URBASER qui a recueilli votre assentiment, d'autre part les risques que votre décision de construction de cette usine, faisait courir à la population d'une partie de la Seine Saint Denis, avec ses conséquences sanitaires pour la vie ou pour la santé des riverains, environnementales pour la désertification prévisible aux alentours de l'usine, et économiques pour l'arrêt des investissements des entreprises du secteur, et la dévalorisation des patrimoines fonciers des particuliers et des entreprises .

Notre Président a depuis assisté en observateurs à votre Comité Syndical du 30 novembre, pris connaissance de la date de lancement des travaux fin mars 2012, et pris note de vos nouvelles préventions à l'égard des faiblesses du dossier URBASER, et de votre demande à cette société de garanties supplémentaires en préservation des intérêts des populations avoisinantes .

Vous avez également reconnu l'extrême faiblesse de l'information distillée aux populations : une campagne d'affichage en 12 m² lancée début janvier 2012 à l'entrée du site sur la RN3 et en des points stratégiques en centre ville des communes voisines, serait un correctif minimum à cette anomalie .

Nous avons de notre côté recueilli de nouvelles informations, malheureusement toujours totalement négatives .

En effet, l'aspect financier de ce projet, la gabegie d'argent public, l'impasse économique du procédé, viennent d'être une fois de plus mis en évidence dans le rapport que vient de publier la **Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon, du 26 juillet 2011**, établissant le constat calamiteux sous tous rapports de l'usine de méthanisation AMETYST, précurseur en plus petit de l'usine de Romainville, et justifiant que **cette usine " doit être considérée comme une erreur à ne pas reproduire ailleurs "**.

Pourquoi alors autoriser une récidive à Romainville, en bien pire, milieu urbain plus dense, usine plus grosse, désastre financier annoncé, surtout au regard du dossier remis par URBASER, qui suscite les plus grandes interrogations au sein même du SYCTOM ?

Quelle que soit sa probabilité, êtes vous prêts à risquer pour les populations avoisinantes un nouvel AZF (il s'agit d'une usine à gaz au sens propre du terme), sur la foi de simples promesses par le constructeur d'une maîtrise alléguée des processus mille fois démentie par les événements ?

Pour compléter votre information, nous vous invitons vivement à visualiser le reportage diffusé par TF1 le samedi 26 novembre au JT de 20h disponible sur internet avec le lien suivant : <http://videos.tf1.fr/jt-we/reduction-des-dechets-la-methanisation-des-ordures-en-question-6846226.html>

En espérant vous rencontrer de toute urgence, je vous prie d'agréer, Monsieur Lotti, l'assurance de ma considération distinguée.

Le COLLECTIF de l'ARIVEM
PANTIN – BOBIGNY –ROMAINVILLE – NOISY LE SEC

Copie de la présente lettre à :

- M. le Président du SYCTOM, ainsi que l'ensemble des membres du SYCTOM,
- M. le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
- M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mme le maire de Romainville,
- Mme la maire de Bobigny,
- M. le maire de Noisy-le-Sec,
- M. le maire de Pantin.

Pièces jointes :

- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc Roussillon du 26-07-2011
- <http://videos.tf1.fr/jt-we/reduction-des-dechets-la-methanisation-des-ordures-en-question-6846226.html>